

Nº 3

Mars 2017

L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DANS LE DÉPARTEMENT DE L'EURE





SYNTHÈSE

L'Eure est un département de taille moyenne au regard des autres départements français de province. Il peut être considéré comme plutôt rural, mais se caractérise surtout par une ruralité particulièrement équilibrée, au sens où aucun espace rural n'est fortement isolé des pôles de services. Ces pôles ne sont pas très nombreux, les services ne sont pas non plus particulièrement développés, mais la répartition géographique de ces pôles de services est très homogène dans l'espace départemental.

Dans ce contexte plutôt favorable, certains secteurs géographiques méritent toutefois une attention particulière en termes de conditions d'accès aux services pour les habitants. Sur la base de 12 opérateurs publics considérés comme prioritaires pour l'élaboration du schéma départemental d'accessibilité, 5 territoires peuvent être ciblés pour renforcer la présence des services. Différentes hypothèses d'implantation de nouveaux services améliorent dans des proportions variables la desserte des habitants. Une combinaison favorable de certaines hypothèses permettrait de réduire très sensiblement la proportion d'Eurois significativement éloignés des services, de 18 % des habitants à environ 5 %.

Cette étude a été réalisée par Jonathan BRENDLER et Jérôme FOLLIN (INSEE Normandie)

Cartographie: Julien DELAMARE (INSEE Normandie)

Sommaire

SYNTHÈSE	2
LE MAILLAGE TERRITORIAL DU DÉPARTEMENT DE L'EURE	4
LA COUVERTURE DES TERRITOIRES PAR LES OPÉRATEURS DE SERVICES	6
Présence sur le territoire des opérateurs de services	6 7
LES HYPOTHÈSES DE NOUVELLES IMPLANTATIONS DE SERVICES	8
Hypothèses de nouvelles implantations et gains d'accessibilité pour les habitants de l'Eure	
ANNEXES	11
Annexe 1 : Cartes d'implantation des 12 opérateurs de services dans le département de l'Eure	

Le maillage territorial du département de l'Eure

Comparé aux autres départements français de province, l'Eure peut être considérée comme un département de taille moyenne. Au 43e rang (sur 88) par sa superficie (6 040 km²), l'Eure se situe même en 34e position par sa taille démographique (595 000 habitants en 2013) et en 33e par sa densité de population (98,5 hab/km²). Elle bénéficie d'une croissance démographique relativement soutenue, voyant sa population augmenter de 63 % depuis 50 ans, soit un rythme presque deux fois supérieur à la moyenne des départements français de province. Un solde naturel toujours soutenu, conjugué à une attractivité résidentielle nettement positive, permettent au département de l'Eure de rester un territoire relativement jeune.

Une ruralité « équilibrée »

Bien que faisant partie de la moitié de départements les plus denses d'un point de vue démographique, l'Eure est un territoire plutôt rural. 72 % de la superficie du département

est couverte par des terres agricoles, 22 % par des milieux naturels (forêts, surfaces en eau, etc.). Et 45 % des Eurois vivent en dehors des unités urbaines, contre 27 % des habitants de province.

Mais l'Eure bénéficie d'une répartition très équilibrée de ses villes (petites ou moyennes) sur son territoire. Les espaces ruraux du département sont de ce fait rarement isolés des pôles d'emploi ou de services. Selon le zonage en aires urbaines de l'Insee, seulement 26 communes euroises sont classées « isolées, hors influence des pôles ». Ces communes rassemblent 2,6 % des habitants, soit une proportion deux fois plus faible qu'en moyenne de province.

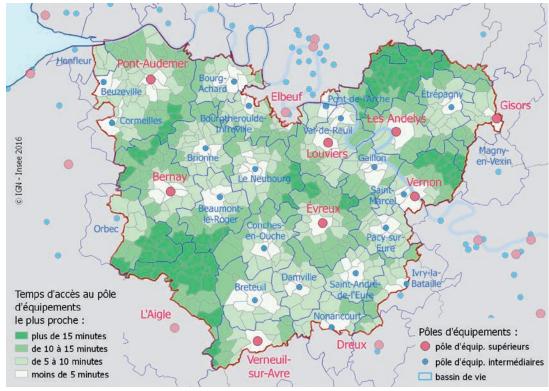
Des équipements et services pas très développés, mais davantage accessibles

Au regard de la moyenne des départements de province, l'Eure ne bénéficie pas d'une présence importante d'équipements et de services. Dans la très grande majorité des domaines de services aux habitants (commerces, services marchands, services sociaux, d'éducation et de santé, équipements culturels ou sportifs, etc.), le nombre d'équipements rapporté à la population situe l'Eure dans une position moins favorable que la majorité des autres départements. La relative rareté des professionnels de santé constitue même un enjeu très sensible pour le département.

Selon l'intensité de la présence des équipements dans les communes, certaines d'entre elles peuvent être considérées comme des pôles de services (voir méthodologie page 5). Dans cette approche, le département de l'Eure bénéficie de la présence de 19 « pôles intermédiaires » sur son territoire (carte 1) et de 8 « pôles supérieurs ». Ce nombre de pôles est relativement peu élevé, mais leur répartition sur le territoire du département est particulièrement équilibrée.

1 Une répartition très équilibrée des pôles de services sur le territoire

Répartition des pôles de services sur le département de l'Eure et temps d'accès à ces pôles



Sources : Insee - Base permanente des équipements 2015, distancier Métric

Cette « morphologie » relativement favorable se traduit par une proportion très faible d'habitants significativement éloignés des services, et ce dans toutes les gammes d'équipements (tableau 2). Moins de 1 % de la population euroise connaît un temps moyen d'accès aux services de gamme intermédiaire supérieur à 15 minutes, contre 4 % en moyenne dans les départements de province. Et on ne trouve aucune commune dans l'Eure située à plus de 30 minutes en moyenne des équipements « supérieurs ». Cette tendance très favorable dans l'ensemble ne se vérifie pas pour la totalité des services. Pour certains services marchands, comme les banques ou les restaurants, et surtout pour beaucoup de services de santé (médecine de proximité, pharmacies, laboratoires d'analyses médicales, etc.), les proportions de populations « éloignées » sont plus élevées qu'au plan national.

Les secteurs géographiques les moins favorisés en termes de distance aux services sont le sud-ouest du département, entre les bourgs ruraux de Broglie, Beaumesnil et Rugles, d'une part, et au nord dans la forêt de Lyons et la vallée de l'Andelle, d'autre part. D'autres secteurs moins étendus ressortent également, comme la partie nord du canton d'Écos, quelques communes du Lieuvin ou aux confins du plateau du Neubourg et de la vallée de l'Iton.

2 Une proportion très faible d'habitants éloignés des services

Nombre de communes et d'habitants fortement éloignés des équipements, par gamme

	Département de l'EURE				Départements de Province	
	Communes		Population		Communes	Population
	Nb	%	Nb	%	%	%
Ensemble des communes	675	100	595 043	100	100	100
Dont temps moyen d'accès aux équipements de gamme de proximité supérieur à 7 minutes	33	4,9	8 958	1,5	25,8	3,6
Dont temps moyen d'accès aux équipements de gamme intermédiaire supérieur à 15 minutes	31	4,6	5 244	0,9	21,2	3,8
Dont temps moyen d'accès aux équipements de gamme supérieure supérieur à 30 minutes	0	0	0	0	16,1	3,5

Source: Insee - BPE2015, recensement de la population 2013, distancier Métric

Méthodologie : la base permanente des équipements et les pôles de services

L'Insee gère une « base permanente des équipements » (BPE) qui rassemble une très large part des services aux habitants, qu'ils soient publics ou marchands. Cette base rassemble une centaine d'équipements issus des répertoires officiels de l'Insee (comme Sirene) ou d'autres ministères (éducation, santé, culture, jeunesse et sports, etc.). Ces équipements sont classés par gamme, selon leur fréquence d'implantation sur le territoire. Les services les plus courants constituent la « gamme de proximité ». À l'opposé, les équipements de la « gamme supérieure » sont plus rares et se retrouvent le plus souvent dans les villes à partir d'une certaine taille. Entre ces deux gammes sont classés les services de « gamme intermédiaire », présents dans les grands pôles urbains mais aussi dans les petites villes ou bourgs ruraux structurants.

Selon l'intensité de la présence des équipements dans les communes, certaines d'entre elles peuvent être considérées comme des pôles de services. Les communes qui concentrent au moins la moitié des équipements de la gamme intermédiaire sont qualifiées de « pôles de services intermédiaires ». Selon la même logique, on identifie des « pôles de services supérieurs ».

Un diagnostic pour éclairer les orientations du « schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics »

L'accès aux services peut constituer un facteur d'inégalités entre les territoires, particulièrement dans les zones rurales les moins denses. Conscient de cet enjeu, le Département de l'Eure s'est porté candidat, dès février 2012, avec les services de la Préfecture de l'Eure, pour expérimenter, en préfiguration de la loi, l'élaboration d'un schéma d'accessibilité des services aux publics. L'objectif d'un tel schéma, à terme, est de permettre aux habitants du département les plus éloignés des services de trouver à proximité de chez eux une réponse pertinente à leurs attentes. Cela passe notamment par la mise en œuvre d'un réseau cohérent de points d'accès mutualisés sur le territoire.

La première étape de la démarche a consisté à élaborer un diagnostic fin de l'existant, avec une analyse de la présence des services dans les territoires mais aussi la mesure des temps d'accessibilité des usagers à ces services. L'essentiel de ce diagnostic a été réalisé au cours de l'année 2014. Les principaux éléments en sont rassemblés dans la présente publication.

Une série d'hypothèses de nouvelles implantations de services a aussi été étudiée, avec l'objectif de réduire de façon importante la part des Eurois relativement éloignés des services. Ces hypothèses peuvent constituer des bases de réflexion conjointe entre le Département, l'État et les collectivités à l'échelon local, réflexion qui trouvera sa concrétisation dans le schéma départemental qui doit être adopté avant la fin de l'année 2017.

La couverture du territoire par les opérateurs de services Présence sur le territoire des opérateurs de services

Pour l'élaboration du « schéma départemental d'amélioration et d'accessibilité des services au public », le Département de l'Eure et la Préfecture ont souhaité prendre en compte de façon prioritaire les 12 services ou « opérateurs » suivants :

- ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement)
- CAF (Caisse d'Allocations Familiales)
- CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail)
- CDAD (Conseil Départemental d'Accès au Droit)
- CIDFF (Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles)
- des Femmes et des Familles)

 CD 27 (Conseil Départemental de l'Eure)
- CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)
- DDFP (Trésoreries de la Direction Départementale des Finances Publiques)
- Missions Locales
- MSA (Mutualité Sociale Agricole)
- La Poste
- Pôle Emploi (PE)

NB: beaucoup de services importants pour les habitants au plan local ne figurent pas dans cette liste, mais le choix a été fait de ne pas traiter dans la démarche les services qui sont déjà pris en compte dans d'autres schémas « thématiques », ce qui est le cas notamment pour les établissements scolaires, les personnels ou équipements de santé, les équipements commerciaux de proximité, etc.

Ces 12 opérateurs offrent des services dans des domaines différents : la plupart répondent soit à un besoin social (CAF, CARSAT, CG 27, CPAM et MSA), soit à un accompagnement vers l'emploi (Pôle emploi et Missions locales), soit à un appui pour l'accès aux droits (CDAD, CIDFF, ADIL). La Poste et les trésoreries ont des missions plus spécifiques.

La répartition de ces opérateurs est très variable sur le territoire du département, en fonction du nombre de leurs points de présence respectifs, ainsi que de leur localisation. Il en découle des temps

d'accès très différenciés pour les habitants (cartes 6 à 17 en annexe 1).

Une couverture du territoire plus ou moins complète selon les opérateurs

Conformément à son obligation statutaire de présence territoriale de proximité, La Poste est l'opérateur le plus abondamment implanté sur le territoire (avec près de 150 bureaux ou relais dans le département). La quasitotalité des Eurois se trouve ainsi à moins de 10 minutes du point de présence de La Poste le plus proche.

Avec une soixantaine de points de présence chacun, le Conseil Départemental et les missions locales sont également bien représentés sur le territoire. Très peu de communes se situent à plus d'un quart d'heure de leurs lieux d'implantation. Pour ces deux services publics, la partie Est du Plateau du Neubourg, avec quelques communes de la vallée de l'Iton, ressortent comme un peu plus défavorisées.

Autres opérateurs publics assez fortement implantés, la CAF et les trésoreries comptent dans chaque cas près d'une trentaine de points de présence. Les secteurs géographiques les moins bien desservis par les trésoreries sont le sud-ouest du département

ainsi que le nord du Vexin eurois. La CAF apparaît moins présente dans le secteur du Roumois et du Plateau du Neubourg.

Les 7 autres services publics pris en compte dans la démarche présentent une répartition territoriale sensiblement moins dense. Pôle emploi est le plus souvent implanté dans les villes majeures du département, laissant à plus de 15 minutes de temps d'accès quelques secteurs géographiques relativement étendus (Vexin-Forêt de Lyons-vallée de l'Andelle, vallée de l'Eure et sud-est du département, franges du pays Risle-Charentonne et Roumois). La CPAM est relativement moins présente dans la moitié sud du département. La CARSAT et la MSA, avec respectivement 7 et 6 points de présence, sont à plus de 15 minutes d'accès pour la grande majorité des communes du territoire. Les opérateurs du domaine de l'accès aux droits présentent des répartitions géographiques différenciées. Les PAD – MJD ne sont implantées que dans les toutes premières villes du département, sauf à Vernon (6 points de présence). Le CDIFF est davantage représenté (17 implantations), mais relativement peu dans l'ouest du territoire. Enfin, on note l'implantation de l'ADIL dans 11 villes importantes du département, ne permettant une couverture que très partielle du territoire.

Méthodologie : le recensement des opérateurs et le calcul des temps d'accès

Pour la grande majorité des services retenus dans la démarche, il n'existe pas de base de données officielle répertoriant de façon précise et exhaustive les lieux d'implantation service par service. L'Insee dispose de ces informations seulement pour les bureaux et relais de poste, les trésoreries et pour Pôle emploi (dans la « BPE », voir méthodologie p. 5). Pour les autres opérateurs, une enquête a dû être effectuée auprès des échelons départementaux et régionaux de ces opérateurs. Cette enquête a été réalisée par le Cabinet ETHEIS Conseil (mandaté par le Conseil Départemental pour animer la démarche de préparation du schéma), sur la base de questionnaires écrits, complétés par des entretiens téléphoniques plus qualitatifs. Cette enquête a permis d'identifier diverses formes de présence : permanentes, ponctuelles, bornes internet, systèmes de visioconférence, etc. Les points de présence exploités dans le cadre de cette publication recouvrent toutes les formes recensées.

Les temps d'accès ont été calculés par l'Insee pour toutes les communes du département et pour chacun des opérateurs. Ces temps d'accès sont établis par rapport à l'opérateur le plus proche de la commune, à partir du distancier de l'Insee « Métric ». Ils constituent une estimation du temps de trajet par la route, en voiture, à des périodes d'« heures creuses ».

La couverture du territoire par les opérateurs de services Identification des territoires les moins biens desservis

Des secteurs géographiques prioritaires pour l'amélioration de l'accessibilité

L'amélioration de l'accessibilité aux services peut être recherchée en priorité dans les secteurs géographiques dans lesquels les temps d'accès sont élevés pour une large part des opérateurs. En plus de quelques communes isolées, certaines zones relativement étendues ressortent comme défavorisées (avec un temps moyen d'accès supérieur à 15 minutes, seuil défini de façon arbitraire) et peuvent

constituer des territoires prioritaires pour le schéma :

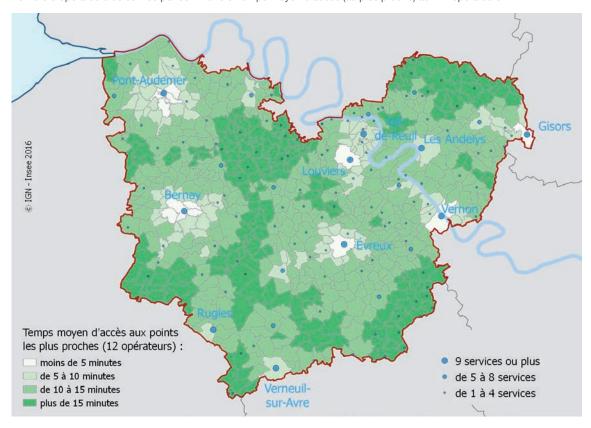
- au nord-est du département : le canton de Lyons-la-Forêt, le nord du canton d'Étrépagny et la vallée de l'Andelle ;
- au sud-est, les franges proches du département d'Eure-et-Loir (vallée de l'Eure et la partie est des cantons de Saint-André de l'Eure et de Nonancourt);
- la moitié sud du Pays du Roumois ;
- les franges est et sud du Pays de Risle-Charentonne ;

• au sud du département, l'ouest du canton de Verneuil-sur-Avre, une large part du canton de Damville et une frange de communes entre Conches en Ouche et Breteuil-sur-Iton.

Globalement, la totalité des communes présentant un temps d'accès moyen supérieur à 15 minutes rassemblent 105 000 habitants (soit 18 % de la population du département).

3 Certains secteurs géographiques cumulent des temps d'accès élevés

Nombre d'opérateurs de service par commune et temps moyen d'accès (au plus proche) aux 12 opérateurs



Sources : Base permanente des équipements - Conseil départemental de l'Eure - Missions locales - Caisses d'allocations familiales - Caisse primaire d'assurance maladie - Caisse d'assurance retraite et de santé au travail - Mutualité sociale agricole - Conseil départemental d'accès aux droits - Centre d'information des droits des femmes et des familles - Agence départementale d'information sur le logement /Distancier Métric - Traitement Insee

Les hypothèses de nouvelles implantations de services Hypothèses de nouvelles impantations et gains d'accessibilité pour les habitants de l'Eure

Dans la recherche d'une meilleure accessibilité aux services dans les territoires identifiés comme les plus défavorisés (voir page 7), 13 hypothèses de nouvelles implantations de services ont été étudiées (voir encadré méthodologique page 8).

13 hypothèses aux effets démographiques variables

Ces hypothèses touchent tous les territoires retenus comme prioritaires. Selon leur localisation, d'une part, et le nombre de services concernés, d'autre part, leur impact démographique est variable : il va de 3 500 habitants passant sous le seuil de 15 minutes de temps moyen d'accès à plus de 30 000 habitants selon les hypothèses (tableau 4 et cartes 18 à 30 en annexe 2).

Méthodologie : le choix des hypothèses de nouvelles implantations

En fonction du panel de 12 opérateurs de services, certains secteurs géographiques du département de l'Eure ont été identifiés comme présentant une accessibilité défavorable à l'ensemble de ces opérateurs (pages 6 et 7). Pour ces territoires retenus comme prioritaires, le comité de pilotage du schéma départemental d'accessibilité a souhaité que soient étudiées des hypothèses d'implantation de nouveaux points de présence des services. 13 hypothèses ont été étudiées. Celles-ci ont été élaborées par le cabinet conseil ETHEIS, en tenant compte en premier lieu des « manques » spécifiques à chacun des territoires prioritaires, mais aussi en fonction des échanges avec les opérateurs et avec les représentants des territoires concernés (EPCI le plus souvent), en termes d'opportunité et de faisabilité. Selon les manques repérés, ces hypothèses ne portent pas sur les mêmes opérateurs selon les territoires. Certaines peuvent aussi constituer des « variantes » pour un même territoire (elles se recouvrent alors partiellement).

L'Insee a instruit les différentes hypothèses en mesurant leurs effets d'un point de vue quantitatif et démographique : pour chaque hypothèse d'implantation nouvelle, quelles communes retrouveraient une accessibilité satisfaisante (passage sous le seuil des 15 minutes) ? Combien sont-elles et quel est leur poids démographique (impact en termes de populations bénéficiaires) ? Les 13 hypothèses initiales, avec leurs effets démographiques respectifs, ont été analysées par le comité de pilotage du schéma ; celui-ci a finalement opté pour une combinaison de 5 hypothèses, combinaison jugée optimale au regard des critères d'impact démographique et de conditions de mise en œuvre.

4 Des hypothèses d'implantation aux effets démographiques variables

Effet des hypothèses de nouvelles implantations, en nombre d'habitants passant sous le seuil des 15 minutes de temps moyen d'accès aux 12 opérateurs

	Population « éloignée » (*)
Situation effective	105 000
Variation par rapport à la situation effective :	
H1 : ADIL, CARSAT, PE, CPAM , PAD à St-André-de-l'Eure	- 20 800
H2 : PAD à Rugles	- 3 500
H3 : PAD, ADIL, CARSAT à Rugles	- 5 200
H4 : ADIL, CARSAT, CPAM, PAD, MSA, PE à Breteuil-sur-Iton	-8400
H5 : ADIL, CARSAT, CPAM, PAD, MSA, PE à Breteuil-sur-Iton / CAF, CPAM , PE, CARSAT à Rugles	−7 100
H6 : ADIL, CAF, CARSAT, CPAM, CIDFF, MSA, PE à Lyons-la-Forêt	- 12 800
H7 : ADIL, CAF, CARSAT, CPAM, CIDFF, MSA, PE, PAD à Lyons-la-Forêt	- 14 000
H8 : ADIL, CAF, CARSAT, CPAM, CIDFF, MSA, PE à Lyons-la-Forêt / PAD à Étrépagny	- 14 800
H9 : ADIL, CAF, CARSAT, CIDFF, CPAM, PAD, MSA, PE à Beaumont-le-Roger	- 14 500
H10 : ADIL, CARSAT, CIDFF, CPAM, PAD, MSA, PE à Beaumesnil	- 10 200
H11 : ADIL, CARSAT, CIDFF, CPAM, PAD, MSA, PE à Broglie	- 5 400
H12 : ADIL, CARSAT, CPAM, PAD, MSA, PE à Bourgtheroulde	- 30 200
H13 : ADIL, CARSAT, CPAM, PAD, MSA, PE, CAF à Amfreville-la-Campagne	- 32 300
Combinaison privilégiée (H1 + H3 + H8 + H9 + H13)	- 77 000

(*) temps moyen d'accès > 15 minutes

NB : les opérateurs de services sont cités par leurs sigles respectifs ; pour consulter leur appellation complète, se reporter à la page 6 Sources : ETHEIS pour les hypothèses (voir encadré) – Recensement de la population 2012 - Calculs Insee

Les hypothèses de nouvelles implantations de services Une combinaison favorable de 5 hypothèses

Les hypothèses de nouvelles implantations de services touchent chacune une partie spécifique du territoire départemental. Plusieurs hypothèses peuvent donc être combinées pour améliorer l'accessibilité aux services sur l'ensemble des secteurs défavorisés du département. En fonction de leur localisation, de leurs impacts démographiques respectifs et de leurs conditions plus ou moins favorables de mise en œuvre, une combinaison de

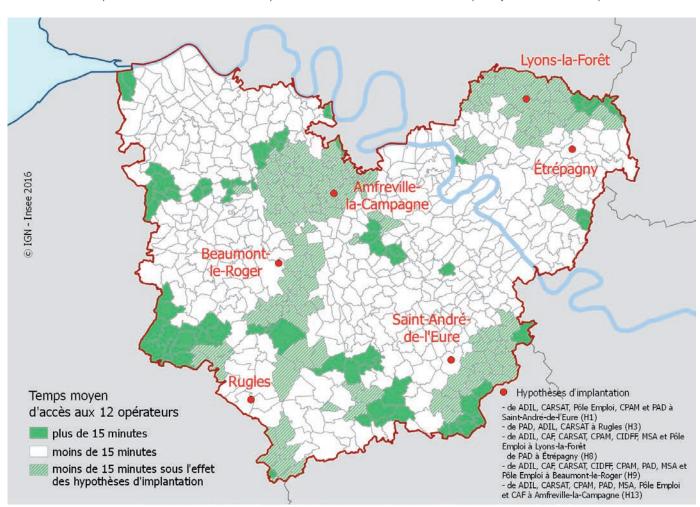
cinq hypothèses (H1, H3, H8, H9, H13) a été jugée prioritaire (voir encadré méthode page précédente).

De 105 000 à 28 000 habitants significativement éloignés des opérateurs

Cette combinaison favorable permet de réduire dans de fortes proportions la part des habitants à plus de 15 minutes des opérateurs (carte 5): de 105 000 habitants (dans la situation effective) à seulement 28 000 dans l'hypothèse privilégiée (soit de 18 % à 5 % de la population du département). Ces nouvelles implantations de services ne suffiraient évidemment pas à résoudre tous les problèmes d'accessibilité aux services pour les habitants de l'Eure. Mais elles peuvent fournir des repères opérationnels pour la mise en œuvre du schéma départemental.

5 L'amélioration de l'accessibilité dans la combinaison favorable d'hypothèses

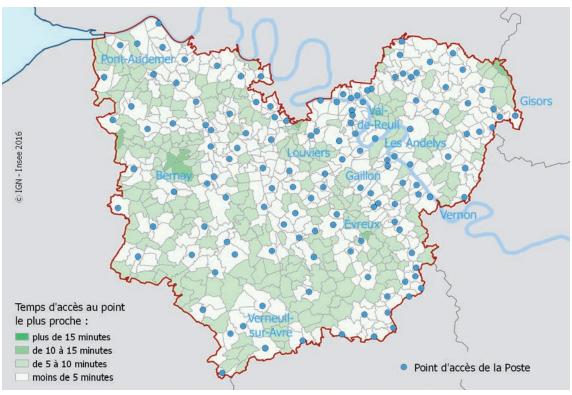
Effet de nouvelles implantations de services : communes passant sous le seuil des 15 minutes de temps moyen d'accès aux 12 opérateurs



Sources : ETHEIS pour les hypothèses (voir encadré) - Recensement de la population 2012 - Calculs Insee

6 Une très forte présence territoriale de LA POSTE

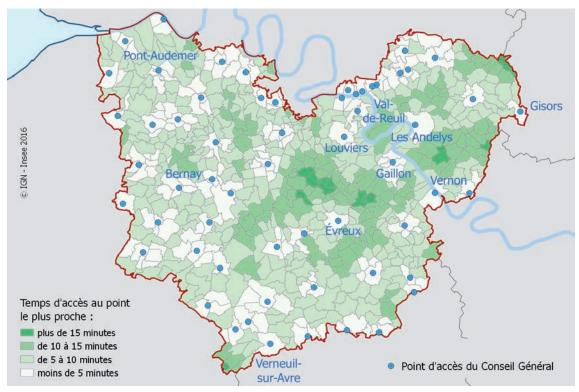
Points de présence de La Poste et temps d'accès au plus proche



Sources : Base permanente des équipements - Distancier Métric - Traitement Insee

7 Une soixantaine de points d'implantation du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

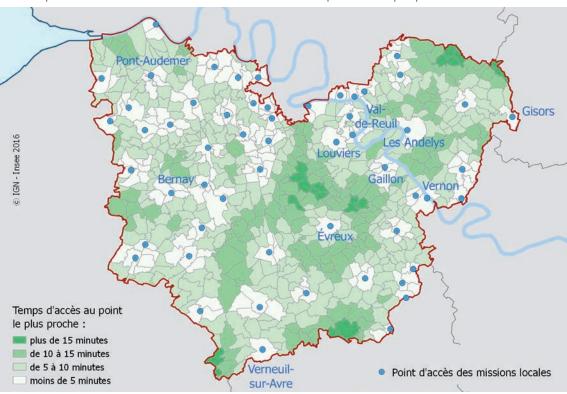
Points de présence du Conseil Départemental sur le territoire de l'Eure et temps d'accès au plus proche



Sources : Conseil départemental de l'Eure - Distancier Métric - Traitement Insee

8 Une forte couverture du territoire par les MISSIONS LOCALES

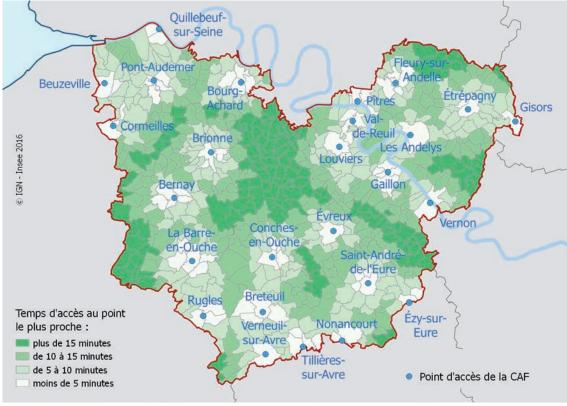
Points de présence des missions locales sur le territoire de l'Eure et temps d'accès au plus proche



Sources: Missions locales - Distancier Métric - Traitement Insee

9 Un temps d'accès à la CAF favorable pour la grande majorité des Eurois

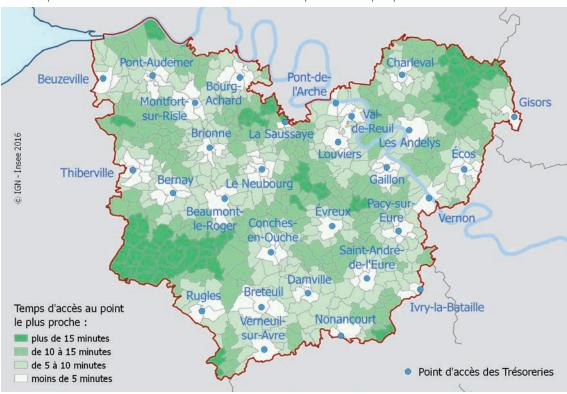
Points de présence de la Caisse d'allocations familiales sur le territoire de l'Eure et temps d'accès au plus proche



Sources : Caisses d'allocations familiales - Distancier Métric - Traitement Insee

10 La quasi-totalité du territoire bien couverte par les TRÉSORERIES

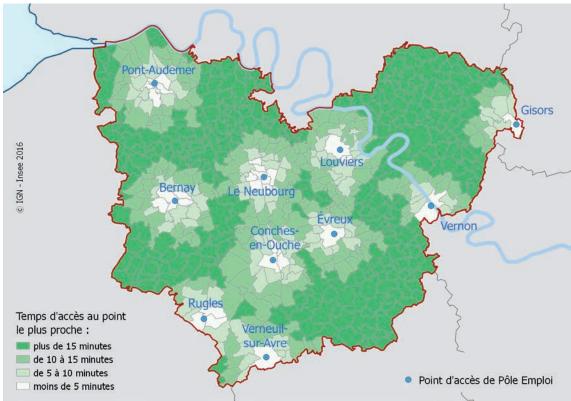
Points de présence des trésoreries sur le territoire de l'Eure et temps d'accès au plus proche



Sources : Base permanente des équipements - Distancier Métric - Traitement Insee

11 PÔLE EMPLOI implanté dans dix villes du département

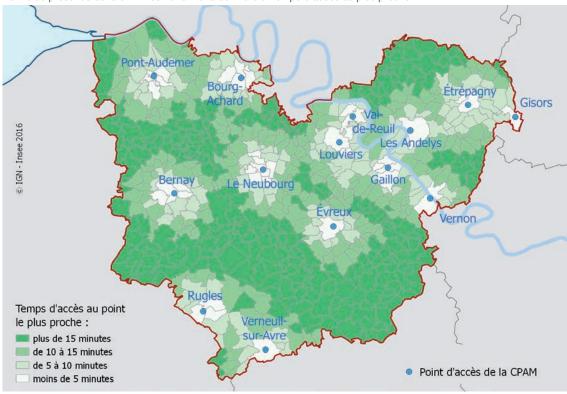
Points de présence de Pôle Emploi sur le territoire de l'Eure et temps d'accès au plus proche



Sources : Base permanente des équipements - Distancier Métric - Traitement Insee

12 La CPAM moins présente dans la moitié sud du département

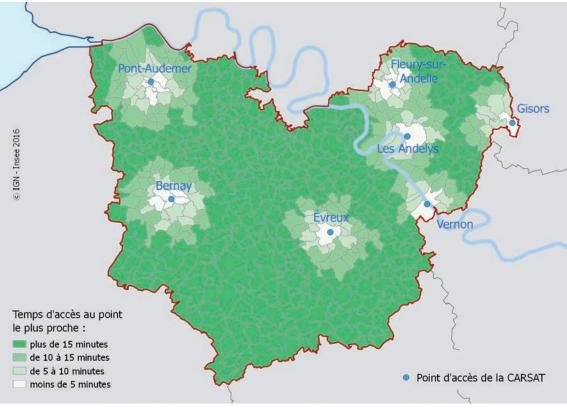
Points de présence de la CPAM sur le territoire de l'Eure et temps d'accès au plus proche



Sources : Caisse primaire d'assurance maladie - Distancier Métric - Traitement Insee

13 Sept implantations de la CARSAT sur le territoire

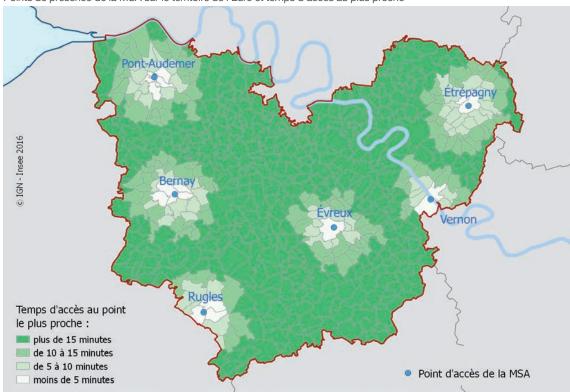
Points de présence de la CARSAT sur le territoire de l'Eure et temps d'accès au plus proche



Sources : Caisse d'assurance retraite et de santé au travail - Distancier Métric - Traitement Insee

14 La MSA accessible dans six villes du département

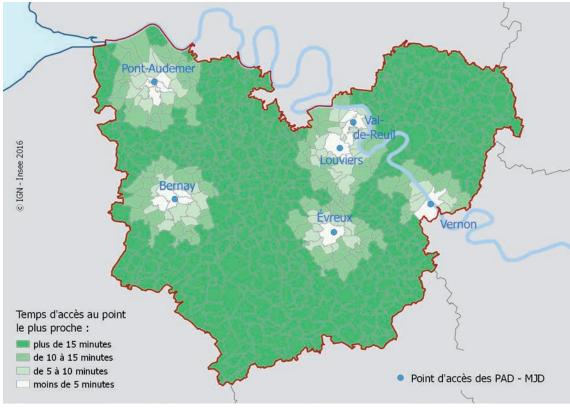
Points de présence de la MSA sur le territoire de l'Eure et temps d'accès au plus proche



Sources : Mutualité sociale agricole - Distancier Métric - Traitement Insee

15 Les POINTS D'ACCÈS AU DROIT présents dans les principales villes

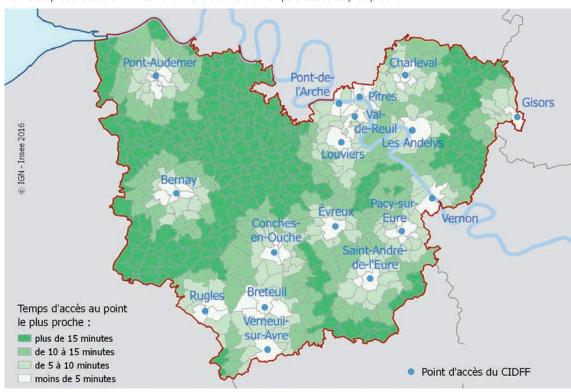
Points de présence des PAD et MJD sur le territoire de l'Eure et temps d'accès au plus proche



Sources : Conseil départemental d'accès aux droits - Distancier Métric - Traitement Insee

16 Le CDIFF moins implanté dans l'ouest de l'Eure

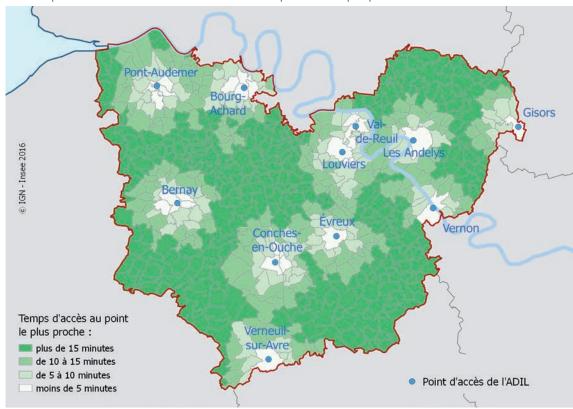
Points de présence du CDIFF sur le territoire de l'Eure et temps d'accès au plus proche



Sources : Centre d'information des droits des femmes et des familles - Distancier Métric - Traitement Insee

17 L'ADIL présente dans 11 villes du département

Points de présence de l'ADIL sur le territoire de l'Eure et temps d'accès au plus proche

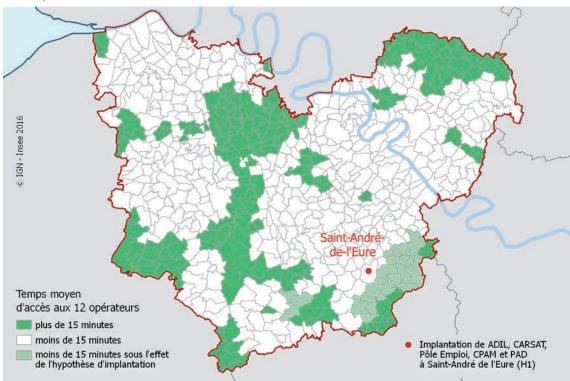


Sources : Agence départementale d'information sur le logement - Distancier Métric - Traitement Insee

Cartes relatives aux 13 hypothèses de nouvelles implantations de services

18 L'amélioration de l'accessibilité dans l'hypothèse H1 (Saint-André de l'Eure)

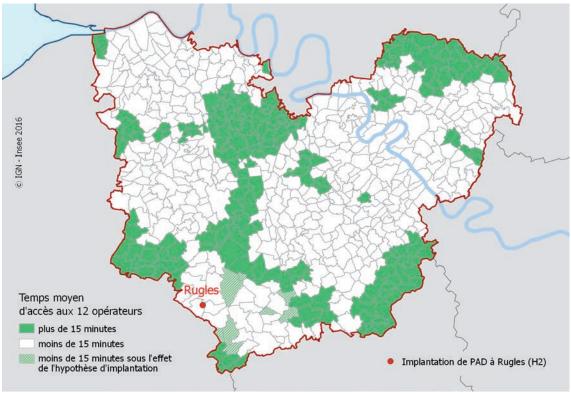
Effet de nouvelles implantations de services : communes passant sous le seuil des 15 minutes de temps moyen d'accès aux 12 opérateurs



Sources : voir sources de la carte 3 - Calculs Insee

19 L'amélioration de l'accessibilité dans l'hypothèse H2 (Rugles)

Effet de nouvelles implantations de services : communes passant sous le seuil des 15 minutes de temps moyen d'accès aux 12 opérateurs

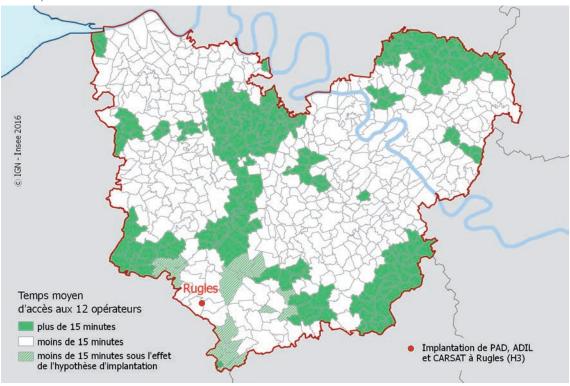


Sources : Agence départementale d'information sur le logement - Distancier Métric - Traitement Insee

Annexe 2 Cartes relatives aux 13 hypothèses de nouvelles implantations de services

20 L'amélioration de l'accessibilité dans l'hypothèse H3 (Rugles)

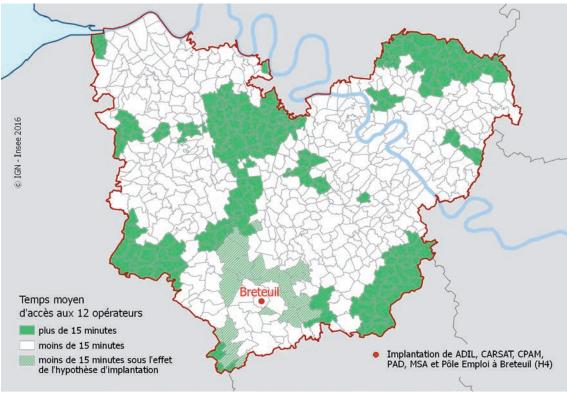
Effet de nouvelles implantations de services : communes passant sous le seuil des 15 minutes de temps moyen d'accès aux 12 opérateurs



Sources : voir sources de la carte 3 - Calculs Insee

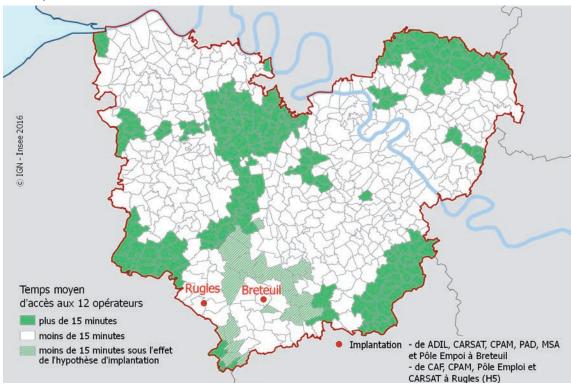
21 L'amélioration de l'accessibilité dans l'hypothèse H4 (Breteuil-sur-Iton)

Effet de nouvelles implantations de services : communes passant sous le seuil des 15 minutes de temps moyen d'accès aux 12 opérateurs



22 L'amélioration de l'accessibilité dans l'hypothèse H5 (Rugles et Breteuil-sur-Iton)

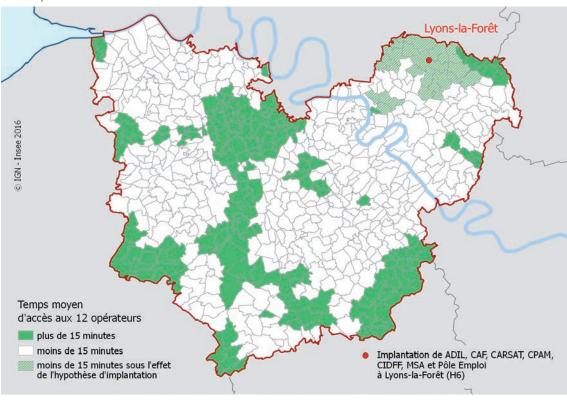
Effet de nouvelles implantations de services : communes passant sous le seuil des 15 minutes de temps moyen d'accès aux 12 opérateurs



Sources : voir sources de la carte 3 - Calculs Insee

23 L'amélioration de l'accessibilité dans l'hypothèse H6 (Lyons-la-Forêt)

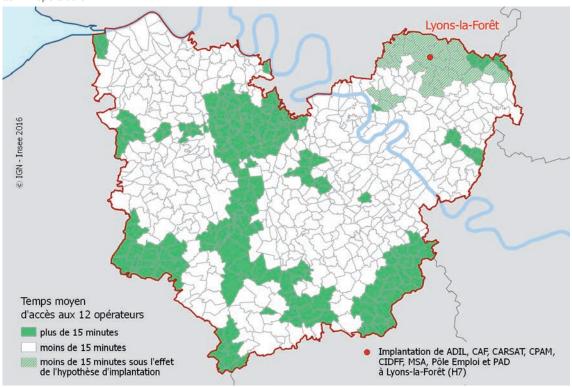
Effet de nouvelles implantations de services : communes passant sous le seuil des 15 minutes de temps moyen d'accès aux 12 opérateurs



Cartes relatives aux 13 hypothèses de nouvelles implantations de services

24 L'amélioration de l'accessibilité dans l'hypothèse H7 (Lyons-la-Forêt)

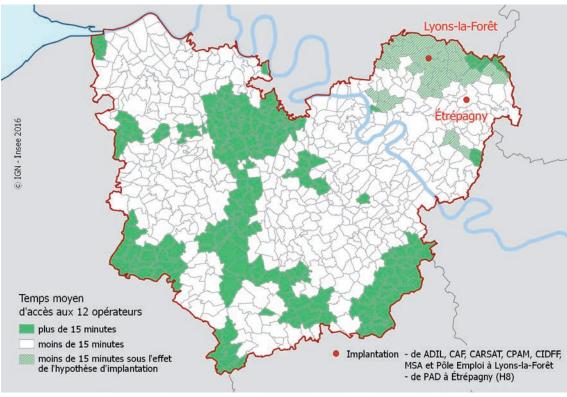
Effet de nouvelles implantations de services : communes passant sous le seuil des 15 minutes de temps moyen d'accès aux 12 opérateurs



Sources : voir sources de la carte 3 - Calculs Insee

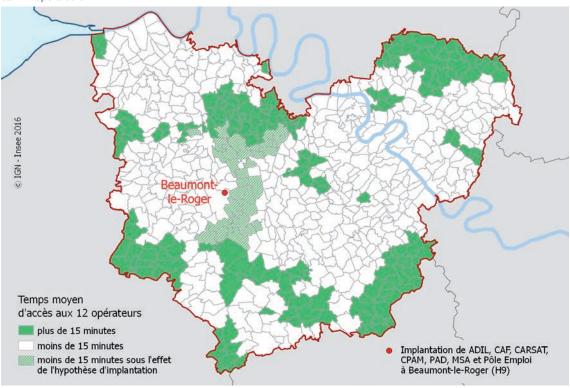
25 L'amélioration de l'accessibilité dans l'hypothèse H8 (Lyons-la-Forêt et Étrépagny)

Effet de nouvelles implantations de services : communes passant sous le seuil des 15 minutes de temps moyen d'accès aux 12 opérateurs



26 L'amélioration de l'accessibilité dans l'hypothèse H9 (Beaumont-le-Roger)

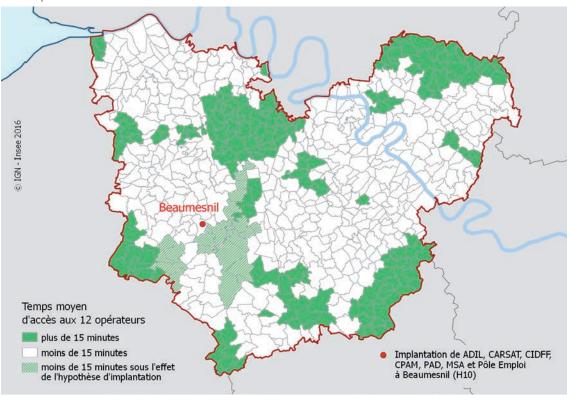
Effet de nouvelles implantations de services : communes passant sous le seuil des 15 minutes de temps moyen d'accès aux 12 opérateurs



Sources : voir sources de la carte 3 - Calculs Insee

27 L'amélioration de l'accessibilité dans l'hypothèse H10 (Beaumesnil)

Effet de nouvelles implantations de services : communes passant sous le seuil des 15 minutes de temps moyen d'accès aux 12 opérateurs

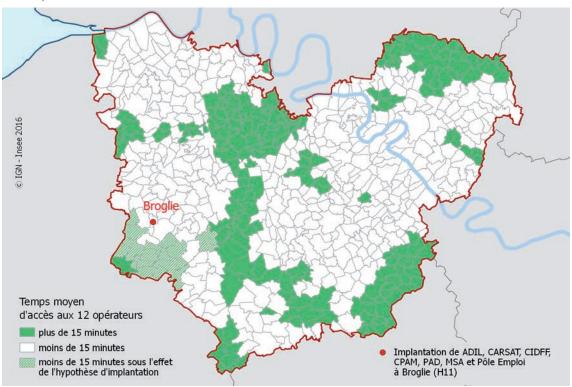


Annexe 2

Cartes relatives aux 13 hypothèses de nouvelles implantations de services

28 L'amélioration de l'accessibilité dans l'hypothèse H11 (Broglie)

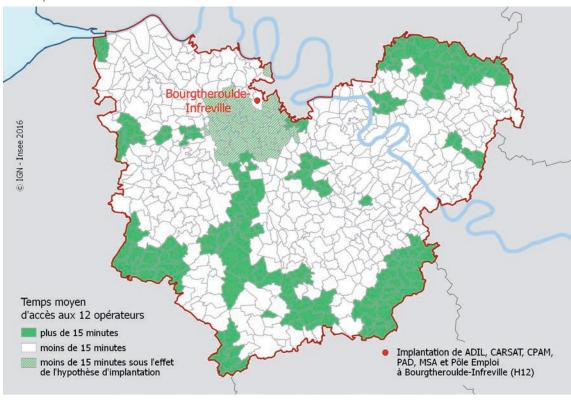
Effet de nouvelles implantations de services : communes passant sous le seuil des 15 minutes de temps moyen d'accès aux 12 opérateurs



Sources : voir sources de la carte 3 - Calculs Insee

29 L'amélioration de l'accessibilité dans l'hypothèse H12 (Bourgtheroulde)

Effet de nouvelles implantations de services : communes passant sous le seuil des 15 minutes de temps moyen d'accès aux 12 opérateurs

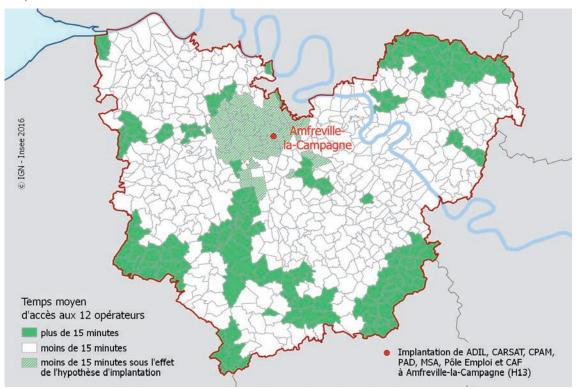


Annexe 2

Cartes relatives aux 13 hypothèses de nouvelles implantations de services

30 L'amélioration de l'accessibilité dans l'hypothèse H13 (Amfreville-la-Campagne)

Effet de nouvelles implantations de services : communes passant sous le seuil des 15 minutes de temps moyen d'accès aux 12 opérateurs





L'Eure est un département de taille moyenne au regard des autres départements français de province. Il peut être considéré comme plutôt rural, mais se caractérise surtout par une ruralité particulièrement équilibrée, au sens où aucun espace rural n'est fortement isolé des pôles de services. Ces pôles ne sont pas très nombreux, les services ne sont pas non plus particulièrement développés, mais la répartition géographique de ces pôles de services est très homogène dans l'espace départemental.

Dans ce contexte plutôt favorable, certains secteurs géographiques méritent toutefois une attention particulière en termes de conditions d'accès aux services pour les habitants. Sur la base de 12 opérateurs publics considérés comme prioritaires pour l'élaboration du schéma départemental d'accessibilité, 5 territoires peuvent être ciblés pour renforcer la présence des services. Différentes hypothèses d'implantation de nouveaux services améliorent dans des proportions variables la desserte des habitants. Une combinaison favorable de certaines hypothèses permettrait de réduire très sensiblement la proportion d'Eurois significativement éloignés des services, de 18 % des habitants à environ 5 %.

Insee Dossier n° 3 Mars 2017



Insee Normandie

BP 95137 14024 CAEN Cedex

Directeur de la publication :

Daniel Brondel

Rédactrice en chef : Maryse Cadalanu

Mise en page :

Agence Elixir, Besançon Crédits photos : Minefi - Sircom ISSN : 2493-7452 (en ligne)

© Insee 2017

